

DEMANDE DE TRANSFERT DÉFINITIF D'AMS

- ASSU (CATEGORIE A – TYPE B)
- AMBULANCE (CATEGORIE C - TYPE A)
- VSL (CATEDORIE D) / VSL TPMR

REFERENCE : Arrêté du 12 décembre 2017 fixant les caractéristiques et les installations matérielles exigées pour les véhicules affectés aux transports sanitaires terrestres.

Je soussigné :

Gérant de l'entreprise de transports sanitaires :

Adresse de l'entreprise :

Demande le transfert de l'autorisation de mise en service attachée au véhicule de

catégorie immatriculé , de marque ,

implanté sur la commune de ,

sur le véhicule de catégorie immatriculé , de marque

, implanté sur la commune de , à

compter du

J'atteste sur l'honneur que le véhicule remplacé sort définitivement du parc (joindre certificat de cession ou de reprise leasing).

Je joins à la présente demande les documents listés en annexe pour compléter mon dossier, afin de recevoir l'autorisation de transfert de mise en service.

Fait à , le :

Signature et tampon de l'entreprise

ANNEXE

LISTE DES DOCUMENTS A FOURNIR A L'ARS LORS DU CONTRÔLE DES VÉHICULES

AMBULANCE – CATÉGORIE C, TYPE A

- Demande écrite du transporteur mentionnant le véhicule entrant et sortant du parc ambulancier
- Certificat d'immatriculation du véhicule
- Copie du dernier contrôle technique si la 1^{ère} mise en circulation date de plus d'un an
- Attestation de contrôle du SAMU (pour le 2A)
- Certificat de cession **OU** attestation sur l'honneur que le véhicule sortant quitte le parc définitivement
- Certificat de conformité de l'UTAC selon les caractéristiques de la Norme NF EN 1789 et du guide d'application GA64-022 :
 - Aux nouveaux types de véhicules réceptionnés à compter du 01.01.2010
 - Aux véhicules, à leur 1^{ère} mise en circulation à compter du 01.01.2011
 - A l'ensemble des véhicules circulant à compter du 01.01.2021

ASSU – CATÉGORIE A, TYPE B

- Demande écrite du transporteur mentionnant le véhicule entrant et sortant du parc ambulancier
- Certificat d'immatriculation du véhicule
- Copie du dernier contrôle technique si la 1^{ère} mise en circulation date de plus d'un an
- Attestation de contrôle du SAMU
- Certificat de cession **OU** attestation sur l'honneur que le véhicule sortant quitte le parc définitivement
- Certificat de conformité de l'UTAC selon les caractéristiques de la Norme NF EN 1789 et du guide d'application GA64-022 :
 - Aux nouveaux types de véhicules réceptionnés à compter du 01.01.2010
 - Aux véhicules, à leur 1^{ère} mise en circulation à compter du 01.01.2011
 - A l'ensemble des véhicules circulant à compter du 01.01.2021

VSL – CATÉGORIE D

- Demande écrite du transporteur mentionnant le véhicule entrant et sortant du parc ambulancier
- Certificat d'immatriculation du véhicule
- Copie du dernier contrôle technique si la 1^{ère} mise en circulation date de plus d'un an
- Certificat de cession **OU** attestation sur l'honneur que le véhicule sortant quitte le parc définitivement